

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AOÛT 2021
DÉLIBÉRATION N° 2021-64

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 9

Conseillers absents : 1

Conseillers représentés : 1

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt et un, le deux août à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 27 juillet 2021, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : LEJEUNE Laurent.

Pouvoir : LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe.

Secrétaire de séance : LATIL Jessica.

Objet CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT POUR UNE ANALYSE ENERGETIQUE GLOBALE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE AVEC LE SyMEnergie05

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que le SyMEnergie05, par délibération du 12 février 2021, propose aux collectivités adhérentes de bénéficier d'une gamme de service pour les accompagner dans la Transition Energétique.

La Commune souhaite étudier le potentiel d'économie d'énergie sur les bâtiments publics de son territoire et mettre en œuvre une analyse énergétique générale intégrant développement urbanistique, rénovation thermique, mobilité décarbonée, réseau de chaleur et production d'énergie renouvelable.

La Commune souhaite développer cette analyse en partenariat avec le SyMEnergie05 qui dispose des compétences et d'une stratégie publique pour mener conjointement des études prospectives pour apprécier la pertinence des projets sous forme de schéma directeur multi-usages et multi-énergies.

Monsieur le Maire propose de signer une convention d'accompagnement avec le SyMEnergie05.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à engager tout document relatif à ladite convention.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS


Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.

